

## Admissions en non valeur

---

Par délibération du Conseil d'administration en date du 4 mai 2007, le directeur du CTLES a été autorisé à admettre en non-valeur des créances inférieures à 61€, à charge pour lui d'en informer le conseil d'administration.

En application de cette délibération, cinq titres de recettes en admissions en non valeur représentant un montant total de **6,64€** ont été émis :

<b>Etablissement</b>	<b>Titres de recette</b>	<b>Montant</b>
Institut national d'histoire de l'art	138/10	0,01€
Université Panthéon Sorbonne	160/10	0,01€
Université Panthéon Sorbonne	162/10	0,01€
Université Panthéon Sorbonne	241/10	0,01€
Université Rennes 2	865/10	6,60€
<b>Total</b>		<b>6,64€</b>

Le Conseil d'administration est informé de l'émission de ces titres en admissions en non valeur.